

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth Delavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet (arrivée à 20h37), Eric Lucas.

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 21h17)
Pierre Bertiaux
Elisabeth Caux
Pierrick Courilleau

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Mireille Delafaix
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-85 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'ORSAY DE DEUX PARCELLES BOISEES CADASTREES AB 78 ET AB 134 CHEMIN DE LA GOUTTIERE A ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-29, L2122-21, L2241-1 et L2541-12,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L1111-1,

Vu le plan de situation annexé à la présente délibération,

Vu la proposition de prix faite par le propriétaire,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 25 septembre 2023

Considérant que l'acquisition de ces terrains présente un intérêt pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels,

Considérant que le prix d'acquisition est inférieur au seuil de consultation du service des domaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'acquisition par la Ville des parcelles AB 78 et AB 134 d'une contenance totale de de 1 960m² sises Chemin de la Gouttière à Orsay,
- **Prend acte** de l'identité du vendeur à savoir Monsieur Galand Denis, demeurant 26 rue de Lozère à Orsay.
- **Approuve** le prix d'acquisition de 1 361 € hors droits et taxes,
- **Précise** que les frais de notaire et autres frais annexes (arpentage) seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'acquisition de ces parcelles et notamment l'acte de vente.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 02 OCT 2023
et de la publication le 02 OCT 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

